

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
PAR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20170324-BP\_2017\_COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME  
Reçu le 29/03/2017  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2017\_4\_10

L' an deux mille dix sept , le vendredi 24 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 17 Mars 2017

Présents : 21

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Affectation de résultats  
d'exploitation 2016 - Service  
Assainissement Collectif**

**Pouvoirs :**

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Assainissement Collectif pour  
l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 ;

**Vu** la délibération D\_2016\_8\_5, en date du 8 juillet 2016, relative au transfert de la compétence  
assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la délibération D\_2016\_14\_8, en date du 15 décembre 2016, relative à la clôture du budget annexe  
Assainissement Collectif ;

Constatant que le résultat de clôture 2016 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 8 338,45 €
- un excédent d'investissement de 54 741,36 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante sur le budget Commune :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report budget Commune créditeur 002) : **8 338,45 €**
- Affectation de l'excédent d'investissement (report budget Commune créditeur 001) : **54 741,36 €**

DECIDE, à l'unanimité, que les excédents de fonctionnement et d'investissement seront intégralement  
reversés au GrandAngoulême via les comptes 678 et 1068 du budget 2017.

**Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 24/03/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **29 MARS 2017**

  
Michel CARTERET.